



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°18-24

L'an deux mille dix-huit, à 10h

Le 10 juillet, à Montmédy

Date de convocation	13 juin 2018
Nombre de délégués :	
<ul style="list-style-type: none"> ● Titulaires ● Suppléants ● Présents ● Votes par procuration 	<p>45 Titulaires 45 Suppléants 24 Présents 2 votes par procuration</p>

Étaient présents :

M. François BUSSIERE
M. Philippe CLAUDE
M. Bernard PIERQUIN
M. Boris RAVIGNON
M. Daniel ROUMY
M. Pascal GILLAUX (Pv M. Dekens)
M. JC JACQUEMART
Mme Thérèse BERGER
M. Yvon HUMBLLOT
M. Régis RAOUL
M. Daniel COURTAUX
M. Claude LALLEMENT
M. JP CHABOUSSON

M. Jean PANCHER
M. Michel COURTOISIER
M. Patrick FLOQUET
M. Robert PASCOLO
M. Gilbert BOGARD
M. Michel NORMAND (Pv M. Wallendorff)
Mme Dominique HUMBERT
M. Edouard JACQUE
M. JF DAMIEN
M. Eric GILLARDIN
Mme Morgane PITEL

Objet de la délibération :

Désignation d'un représentant EPAMA au SAGE GTI

Résultat du vote
<p>Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0</p>

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°18-24

Objet de la délibération :

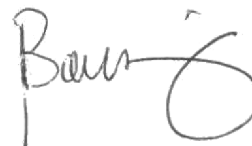
Désignation d'un représentant EPAMA au SAGE GTI

Il est demandé au Comité Syndical de désigner un représentant de l'EPAMA à la commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dit des grès du Trias Inférieur, « GTI ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical nomme comme représentant à la commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des grès du Trias Inférieur, « GTI » :

- Monsieur Patrick FLOQUET

le Président



Boris RAVIGNON

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 17/07/2018 à 10:36:06
Référence : ab085ddc9b4864564ea8d22fb2b769ed63659561